

Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briisinfos

n°119 • mai 2026



Votre nouvelle
équipe municipale

Page 4



Un nouveau directeur pour le
Service municipal Jeunesse

Page 8



Record pour
les BriisCars 2025

Page 14



Le Comité de Vie locale
et associative

Page 17

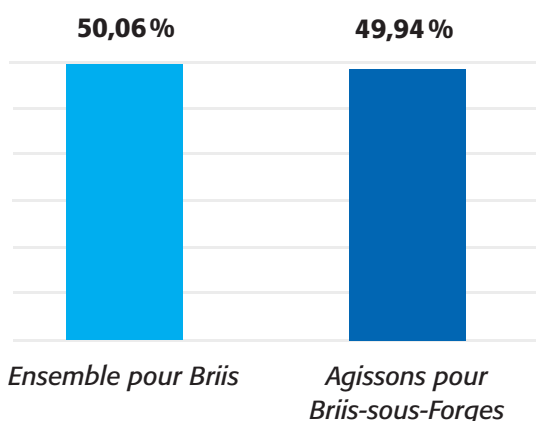
Municipales 2026 : les Briissois-es ont voté

Le 15 mars 2026, les Briissois-es étaient appelé-es aux urnes pour renouveler leur conseil municipal.

Sur 2 600 inscrit-es, 61,08 % ont fait le déplacement, ce qui traduit une participation solide. Le scrutin, disputé entre deux listes, s'est conclu par un résultat très serré : seulement deux voix d'écart ont départagé les candidat-es avec 795 voix,

soit 50,06 % des suffrages exprimés pour la liste *Ensemble pour Briis* conduite par Emmanuel Dassa, réélu maire de Briis-sous-Forges lors du conseil d'installation du samedi 21 mars.

Résultats de l'élection municipale



La participation

Nombre d'inscrits	2 600
Nombre de votants	1 634
Bulletins blancs et nuls	46
Suffrages exprimés	1 588
Participation	61,08 %

Liste des élu-es au Conseil communautaire

Emmanuel Dassa *

Mélina Vera-Boutemy *

Christophe Pieprz *

Philippe Casolari **

Liste des élu-es au Conseil municipal

Emmanuel Dassa *

Mélina Vera-Boutemy *

Christophe Pieprz *

Fabienne Lambert *

Emmanuel Bastin *

Corinne Lefeuvre *

Guillaume Kasperski *

Hélène Duval *

Romain Dubois *

Véronique Loarer *

Ramane Giwa *

Lydie Bataille *

Sylvain Massard *

Sylvie Boig *

Emmanuel Welsch *

Julie Delaruelle *

Philippe Taveau *

Solène Bodard *

Philippe Casolari **

Isabelle Nicolas **

Alexis Lebrun **

Stéphanie Cavenel-Leygoute **

Jean-Christophe Crous **

* : élu-es issu-es de la liste *Ensemble pour Briis*

** : élu-es issu-es de la liste *Agissons pour Briis-sous-Forges*

Un nouveau mandat au service des Briissois-es



*Le maire et son équipe,
le jour de l'installation
du Conseil municipal.*

Chères Briissoises, chers Briissois,
Le 15 mars dernier, vous avez choisi, à une très courte majorité, de reconduire l'équipe municipale. Ce résultat nous honore autant qu'il nous oblige. Ce vote reconduit un projet municipal fondé sur des valeurs qui ont forgé notre village : des services publics forts garants d'égalité et de solidarité, un cadre de vie préservé qui favorise le vivre ensemble et l'épanouissement de nos enfants. Je tenais donc à exprimer notre gratitude envers les électrices et les électeurs qui ont exprimé cette confiance.

Je mesure également ce que ce résultat dit de celles et ceux qui ont fait un autre choix : leurs attentes et leurs préoccupations seront entendues, respectées et pleinement prises en compte dans l'action municipale.

Je serai le maire de toutes et tous, quelles que soient les sensibilités qui se sont exprimées lors de ce scrutin.

Ce scrutin s'est déroulé dans un climat tendu, je ne le nie pas. Un recours électoral a été déposé au tribunal administratif. C'est le droit de chacun et je le respecte.

Le tribunal a tranché : il a validé le résultat de l'élection et écarté sans ambiguïté l'ensemble des griefs soulevés par les requérants.

J'ai fait face à cette procédure avec sérénité, car mon attachement au processus démocratique est profond et sincère, comme j'ai pu le démontrer dans l'organisation de tous les scrutins depuis 2017.

Quelques semaines après l'élection, le nouveau conseil municipal est installé, les élu-es ont pris leurs fonctions et toutes les commissions sont au travail. Je sais pouvoir compter sur l'engagement et la capacité d'écoute de l'ensemble de mes collègues pour mettre en œuvre les premières actions de notre programme.

Briis est un village dynamique, solidaire et accueillant. Il le restera. Son cadre de vie s'améliorera encore, nous resterons mobilisés contre les incivilités du quotidien et son attractivité progressera.

Mon engagement pour Briis reste intact. Nous serons sur le terrain, à vos côtés, accessibles et disponibles, comme nous l'avons toujours été. L'intérêt général, l'humain et le bien vivre ensemble resteront notre boussole.

Vous pouvez compter sur nous.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges



Retrouvez la *Lettre du Maire* sur le recours électoral en scannant ce qr code.

2026 : les visages de votre nouveau Conseil municipal

Le Conseil municipal de Briis-sous-Forges se compose de 23 conseillères et conseillers municipaux, dont 6 maire-adjoint-es.
L'installation du nouveau Conseil municipal s'est déroulée au cours d'une séance solennelle le 21 mars 2026 dans la salle du Conseil, et retransmis en direct sur internet.

LE MAIRE, LES MAIRE-ADJOINTES ET MAIRE-ADJOINTS



Emmanuel Dassa
Maire

en charge du
personnel communal
et des intercommunalités
Conseiller communautaire



Mélina Vera-Boutemy
1^{re} adjointe

en charge des finances,
de la communication
et de la démocratie locale
Conseillère communautaire



Christophe Pieprz
2^e adjoint

en charge de l'urbanisme,
de la santé, de la prévention
et du handicap
Conseiller communautaire



Fabienne Lambert
3^e adjointe

en charge de la vie locale
et des associations



Emmanuel Bastin
4^e adjoint

en charge du bien grandir,
de l'environnement
et des mobilités



Corinne Lefeuve
5^e adjointe

en charge des solidarités,
de l'accès au droit et du développement
économique local



Guillaume Kasperski
6^e adjoint

en charge du cadre de vie
et des enjeux de l'eau

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission finances et développement économique

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-présidente :** Mélina Vera-Boutemy
Membres : Corinne Lefeuve • Guillaume Kasperski • Romain Dubois •
Ramane Giwa • Alexis Lebrun

Commission bien grandir (jeunesse, enfance petite enfance et vie scolaire)

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-président :** Emmanuel Bastin
Membres : Romain Dubois • Véronique Loarer • Ramane Giwa •
Julie Delaruelle • Philippe Casolari

Commission environnement et mobilités

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-président :** Emmanuel Bastin
Membres : Christophe Pieprz • Véronique Loarer • Julie Delaruelle •
Philippe Taveau • Jean-Christophe Crous

Commission affaires sociales et solidaires, santé, prévention

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-présidente :** Corinne Lefeuve
Membres : Christophe Pieprz • Hélène Duval • Lydie Bataille •
Solène Bodard • Stéphanie Cavenel-Leygoute

LES CONSEILLIÈRES ET CONSEILLIERS DE LA MAJORITÉ



Hélène Duval

députée à la vie culturelle
et aux droits fondamentaux



Romain Dubois

député à la jeunesse
et au budget participatif



Véronique Loarer

députée
aux affaires scolaires



Ramane Giwa

député à la petite enfance
et au financement des projets



Lydie Bataille

députée aux aînés



Sylvain Massard

député aux bâtiments publics,
aux fêtes et aux cérémonies



Sylvie Boig

députée aux services
publics culturels



Emmanuel Welsch

député aux travaux



Julie Delaruelle

députée à l'enfance



Philippe Taveau

député au patrimoine
naturel et bâti



Solène Bodard

députée au développement
du sport pour tous

LES CONSEILLIÈRES ET CONSEILLIERS DE L'OPPOSITION



Philippe Casolari

Conseiller communautaire



Isabelle Nicolas



Alexis Lebrun



**Stéphanie
Cavenel-Leygoute**



**Jean-Christophe
Crous**

Commission vie locale et associative

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-présidente :** Fabienne Lambert

Membres : Véronique Loarer • Sylvain Massard • Sylvie Boig •
Solène Bodard • Philippe Casolari

Commission culture

Président : Emmanuel Dassa

Vice-présidentes : Hélène Duval • Sylvie Boig

Membres : Mélina Vera-Boutemy • Fabienne Lambert •
Solène Bodard • Stéphanie Cavenel-Leygoute

Commission urbanisme

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-président :** Christophe Pieprz

Membres : Emmanuel Bastin • Romain Dubois • Ramane Giwa •
Lydie Bataille • Philippe Casolari

Commission travaux, bâtiments publics et cycle de l'eau

Président : Emmanuel Dassa • **Vice-président :** Guillaume Kasperski

Membres : Christophe Pieprz • Sylvain Massard • Emmanuel Welsch •
Philippe Taveau • Isabelle Nicolas

L'école maternelle se transforme pour mieux accueillir les enfants



D'importants travaux ont été menés pendant deux ans à l'école maternelle : réparation des infiltrations de la verrière, création d'un jardin pédagogique et d'un brise-soleil pour accueillir de la végétation.

La verrière de l'école maternelle laissait passer l'eau en raison de défauts d'étanchéité. Avec l'aide des agents municipaux, principalement les atsem, et avec le soutien d'un cabinet d'architecte, une recherche de fuites a été réalisée. Cette dernière a porté ses fruits et a permis de réaliser les travaux nécessaires pendant plusieurs périodes de vacances scolaires pour les réparer.

Des travaux d'isolation et d'étanchéité pour la toiture

La première phase de travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture a été réalisée pendant les vacances de printemps 2026. Les travaux ont consisté à la mise en place d'un iso-

lant et d'une nouvelle étanchéité sur la toiture située à proximité de la verrière. La deuxième phase de travaux est prévue en 2027.

La verrière devenait rapidement un lieu étouffant en été dû au dysfonctionnement du système d'ouverture des fenêtres. Ainsi, un système électrique a été installé pour permettre une aération régulière de cet espace.

Un brise-soleil sur mesure pour une meilleure température ambiante

Terminé à la fin du mois d'octobre 2025, un brise-soleil a été créé au-dessus de la verrière. Cet aménagement accueille depuis quelques temps une vigne vierge grimpante.

Elle permettra de réduire la température de cet espace : une isolation thermique naturelle supplémentaire à l'école maternelle.

Les financements

Ces travaux sont le choix d'un investissement par la Municipalité. Une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses a permis de faire subventionner ce projet par l'État.

Coût total des travaux (étanchéité de la verrière et création d'un jardin pédagogique) : 90 450€.

Subvention de l'État : 26 381,25€.

Coût total des travaux (isolation et étanchéité de la toiture de l'école maternelle) : 63 707,50€.

Subvention de l'État : 37 853€.

Une journée pour découvrir l'eau et ses enjeux



Cette journée est là pour sensibiliser et approfondir nos connaissances sur une thématique liée à l'environnement, en convivialité.

Le 11 octobre dernier a été marqué par la 4^e édition de la Journée de l'Environnement. Après la santé, les déchets et l'alimentation, le thème de 2025 était celui de l'eau.

Goûter découverte du jardin municipal.

L'eau est une ressource précieuse de vie et de biodiversité dont on se sert au quotidien. Ainsi, il est plus que nécessaire d'apprendre à la valoriser, la préserver et prévenir son risque d'épuisement.

Pour réussir au mieux cette journée, plusieurs acteurs ont été mobilisés, comme le *Syndicat de l'Orge*, le *Sial* ou encore le groupe jardin de la Mjc.

La Mjc a également organisé une rand'eau, accompagnée de lectures à voix haute, pour découvrir les différents points hydrauliques présents à Briis ; la Médiathèque municipale a proposé des lectures à destination des plus jeunes sur le thème de l'eau, ou encore la Ludothèque municipale avec des jeux et des expériences ludiques pour comprendre le cycle de l'eau et sa place dans l'écosystème.

L'association *Les Terriens du Hurepoix* a organisé un atelier d'intelligence collective pour réfléchir aux différents moyens possibles pour préserver l'eau.

De nombreux bénévoles et élu-es ont préparé le dîner de clôture : *Briis Soup'Forges*. Un moment de convivialité et de partage pour finir cette journée.

Cette édition 2025 a été un véritable succès, où petit-es et grand-es ont expérimenté et découvert de nombreux ateliers, contes et animations pédagogiques, le tout dans une ambiance conviviale.

Ils ont eu l'occasion d'échanger avec les intervenant-es, mais également entre eux, ce qui a mené à des discussions riches et surprenantes, où les générations se sont mélangées pour mieux collaborer. Un grand merci aux acteur-ices qui ont œuvré à son organisation, et aux Briissois-es qui sont venus participer.

Emmanuel Bastin,
maire-adjoint
à l'environnement



Pochoir "De la rue à la rivière, il n'y a qu'un MAUVAIS geste - Ne rien jeter ici" devant les avaloirs d'eau pluviale à la peinture effaçable.

Un nouveau directeur pour la Maison des Jeunes et de la Vie associative



La Mdjva est un véritable lieu d'accueil, à quelques pas de la mairie, pour les 11-18 ans, et les associations briissoises.

Valère Lucchini, à gauche, avec Mohamed Horma, animateur du SmJ.

C'est dans le cadre d'une mobilité interne que Valère Lucchini a pris ses fonctions de directeur de la Maison des Jeunes et de la Vie associative (Mdjva).

Animateur pendant la pause méridienne ou encore animateur du centre de loisirs, Valère Lucchini a occupé de nombreux postes depuis son arrivée dans la collectivité en 2014, toujours aux côtés des enfants. Jusqu'à octobre dernier, il était directeur adjoint de la Maison des Enfants. Désireux d'évoluer et de participer au développement de la vie de la jeunesse briissoise, et le poste de directeur de la Mdjva étant vacant, il a candidaté et a été retenu après un processus de recrutement, également ouvert à l'externe. Il termine actuellement son brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD), soutenu financièrement par la Commune, afin d'acquérir les dernières compétences manquantes à son arc, et garantir une qualité de service aux personnes s'y rendant.

Le SmJ a pour objectif d'accompagner, d'animer et d'apporter aux jeunes un lieu où ils peuvent se

retrouver autour d'une partie de billard, de ping-pong, d'un jeu de société ou tout simplement discuter et échanger entre eux et avec les animateur-ices. En plus de l'accueil au quotidien, des activités sportives, artistiques, culturelles ou ludiques sont mises en place chaque mercredi et samedi, et tous les jours pendant les vacances.

Les objectifs principaux de la structure sont de développer la cohésion de groupe, favoriser le vivre ensemble, assurer des missions de prévention, accompagner les jeunes vers la découverte de nouvelles activités et d'en faire les citoyen-nes de demain. Les actions éducatives du SmJ concourent au développement de l'autonomie des jeunes, à leur formation et à leur participation active dans la société, à leur donner confiance et à leur inculquer des valeurs essentielles (respect, tolérance, solidarité, travail d'équipe, esprit critique...).

Effacement du seuil de Moc-Souris sur la Prédecelle



Le 1^{er} juillet 2025, une visite de la rivière a été effectuée avec le *Syndicat de l'Orge à Moc-Souris*, pour observer un mur de retenue d'eau destiné à favoriser l'alimentation de l'ancien moulin.

Un ouvrage inutile depuis de nombreuses années et qui nuit à l'écoulement de la rivière en maintenant un niveau d'étiage haut en amont. Ce mur comportait une planche permettant d'y créer un petit déversoir.

Les causes du manque d'écoulement de Moc-Souris

Par ailleurs, une souche provenant d'une parcelle du Département de l'Essonne a été observée dans le lit de la rivière, en amont de ce mur.

La Municipalité a rapidement alerté le Département qui a procédé à l'évacuation de la souche. En parallèle, la planche du mur a été ôtée, ce qui a permis d'observer une légère diminution du niveau de l'eau.

Des travaux pour améliorer le débit de la rivière

Dans le cadre de la politique de rétablissement de la continuité écologique, ce mur constituant un obstacle infranchissable pour la faune, la Municipalité a fait intervenir le 22 janvier une entreprise pour le détruire.

Le niveau d'étiage a diminué d'une quarantaine de centimètres à Moc-Souris et d'une trentaine de centimètres à la confluence avec le Petit Muce et son lit perché à l'horizontal. Une baisse du niveau de la rivière sera observée lors de montées de la Prédecelle et constituera une protection pour les quartiers de la Gravelle et des Couvaloux.

Cependant, le lit de la rivière présente toujours une forte pente au niveau de Moc-Souris. En effet, cette zone reste encore bétonnée étant donné que les fondations du mur y sont restées.

Afin de poursuivre la restauration écologique, le lit de la rivière devrait être retravaillé à l'ancien emplacement du mur sur une plus grande distance.

La Municipalité continuera à travailler au sein du Syndicat pour effacer les seuils, ruptures de continuité écologique, ainsi qu'aux différents ponts enjambant la Prédecelle.

Guillaume Kasperski,
maire-adjoint aux enjeux
de l'eau et de la lutte contre
les inondations

Sensibilisation à l'AVC



Le 18 septembre dernier, la caravane AVC de l'Ars est venue à Briis pour sensibiliser les Briissois-es sur les risques d'accident vasculaire cérébral, ainsi que les symptômes à reconnaître en cas de début de crise afin d'agir au plus vite.

Médecin-es, enseignant-es en activité physique adaptée, diététicien-n-es... ont répondu présent-es pour épauler l'Ars lors de cette journée de prévention. Au-delà de la sensibilisation et de l'information des personnes qui sont venues sur le stand, des dépistages ont également été réalisés, suivis de conseils personnalisés sur l'alimentation

et l'activité physique selon la situation de chacun-e. Le bilan : 41 dépistages et 19 personnes ont pu être orientées vers leur médecin traitant pour faire un suivi plus approfondi. Ces chiffres montrent la nécessité de détecter précocement les situations à risque, et ainsi réduire les risques de complications graves liées à l'AVC.

La prévention reste un enjeu majeur : un dépistage précoce et une information adaptée permettent de réduire significativement les risques liés à l'AVC.

Cette journée a été possible grâce au soutien de la *Conférence des financeurs*, de l'Ars et de la *Fédération France AVC*.

Christophe Pieprz



Jeu de piste sur le patrimoine architectural

En septembre dernier, la Médiathèque municipale, avec l'aide précieuse de l'un de ses bénévoles, Alan Swan, a créé et animé un jeu de piste autour de détails architecturaux du centre-ville de Briis, dans le cadre des *Journées européennes du patrimoine*.

Notre idée : permettre aux Briissois-es et habitant-es des alentours, enfants comme adultes, de parcourir les rues du village en quête de ce qui est juste sous leur nez, et qui leur est pourtant invisible, faute de pouvoir être nommé ou identifié.

La Maison des Enfants a activement participé à la préparation du jeu de piste, et de nom-



breux groupes d'enfants ont pu déambuler, observer, nommer et découvrir l'histoire cachée de l'architecture briissoise. Ils ont ainsi répété à l'envi et fièrement les mots *soupirail*, *ancres* et *pépites*.

Un livret a été créé à cette occasion pour permettre à chacun-e de découvrir cette richesse patrimoniale en suivant le parcours dans le sens qui leur plaît. Mots-clefs et carte en main, de nombreuses familles sont parties à la recherche du patrimoine briissois perdu au fil du temps.

De retour à la médiathèque, elles ont fait part de leurs trouvailles autour d'un goûter et d'une exposition photos, s'intéressant aux différences entre le passé et le présent des éléments architecturaux du village.

Pauline Michaux





La mairie touchée

par la foudre

Le 26 juin 2025 un orage intense à activité foudroyante s'est abattu sur une grande partie de la France et notamment sur notre village.

Outre les importants dommages occasionnés sur la tour Anne Boleyn, cet épisode a causé des dégâts significatifs dans plusieurs bâtiments communaux du centre-ville. La mairie a vu

son serveur téléphonique, sa connexion internet sécurisée dédiée aux passeports et cartes d'identité, ses deux copieurs et du petit matériel informatique endommagés. À la Maison des Jeunes et de la Vie associative, le système de contrôle des accès a également été touché. Les dommages sont estimés à plus de 10 000 €. Le matériel a été remplacé mais la Commune est dans l'attente d'une prise en charge par l'assurance.

Journées

du patrimoine

La Médiathèque a proposé un jeu de piste en famille sur le petit patrimoine du village complété par une exposition de reproductions de cartes postales de la collection de la mairie et de photos récentes sur le patrimoine perdu.

Les propriétaires du donjon ont proposé aux *Amis du Vieux Briis* d'ouvrir les portes de la tour Anne Boleyn : 283 personnes ont gravi les 84 marches

jusqu'au sommet. Accompagnées par les paroles de Marcel Mouton, poète, romancier, propriétaire du donjon et maire éphémère de Briis (1900-1901), elles ont découvert l'histoire de l'ancien château fort, de l'énigmatique Anne Boleyn et ont pu profiter d'une vue imprenable sur Briis.

À l'église, une conférence sur la vie de Robert Le Bis, curé de Briis à la veille de la Révolution, a permis d'identifier les réformes architecturales de l'époque.

Alan Swan



Vue de Briis du haut de la tour Anne Boleyn.

Il a neigé à Briis

Et oui, notre village n'avait pas connu un épisode neigeux aussi important depuis des années !

Les agents des Services techniques assurent, du 15 novembre au 15 mars, une astreinte à tour de rôle pour pouvoir déployer une équipe dès que les conditions météorologiques l'exigent afin de sécuriser le village.

Ce fut le cas les 6 et 7 janvier derniers : l'astreinte a été activée deux nuits consécutives, et les équipes ont assuré le déneigement des voiries principales et secondaires, ainsi que les accès piétons aux différents équipements publics.

Petit-es et grand-es ont profité de cette neige et

ont immortalisé les beaux paysages en photos.

Les conditions de circulation étaient difficiles en Île-de-France, mais les agents ont pu assurer la continuité du service public pendant ces deux journées.

Tous les services étaient ouverts et fonctionnels : administratif, accueil périscolaire, restauration scolaire, entretien des bâtiments, atsem, services techniques, jeunesse et culture.

Une nouvelle fois, les services publics de Briis-sous-Forges et leur-es agent-es démontrent leur engagement à poursuivre leurs missions, même dans des conditions parfois difficiles. Un grand merci à elles et eux pour leur efficacité et de leur dévouement !



Rencontrez vos nouveaux commerçants

Derrière chaque enseigne, il y a une histoire, un projet, une envie d'entreprendre ici, à Briis-sous-Forges. Certains ont repris un commerce existant, d'autres ont tout créé de zéro mais ils ont tous un point commun : avoir choisi notre village pour s'installer et vous accueillir. Nous sommes allés les rencontrer pour vous les présenter et leur souhaiter, au nom de tous les Briissois-es, la plus belle des bienvenues.



Chapeau rouge

Michaël et Li-Caroline Qian ont repris le flambeau du *Chapeau rouge* depuis juin 2024, pour poursuivre l'offre de tabac, presse, jeux, cadeaux, librairie et dépôt/retrait de colis qui étaient proposés jusqu'à maintenant.

Ils ont complété l'offre habituelle du commerce en développant un rayon en e-liquide, ainsi que la vente de cbd thérapeutique.

Souriants, disponibles et dynamiques, ils sont heureux de vous accueillir au quotidien et de vous servir. Soucieux de la qualité relationnelle développée avec les Briissois-es, ils veulent poursuivre cette dynamique.

Nous leur souhaitons un commerce prospère et de rester longtemps à Briis-sous-Forges.

Horaires : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h 30, ouverture à 8 h le samedi.

Contact : 06 88 99 77 00.

Une nouvelle tête chez Alpha Immo

Briissoise et réelle figure commerçante de Briis-sous-Forges, Sophie Prevost a rejoint depuis quelques temps Alpha Immo.

Agence immobilière qui fonctionne avec deux autres sites à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et à Limours, elle permet d'offrir un large catalogue de biens pour se loger aussi bien en location qu'en achat.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein d'Alpha Immo, et nous espérons qu'elle s'y épanouira.

Horaires : du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, fermeture à 19 h le samedi.

Contact : 01 64 55 72 63 / 06 85 11 25 25.



Le Pilo

Aux côtés de Mom Guillemard-Mey, nous avons rencontré une partie de l'équipe qui participe à faire du *Pilo* un lieu de rencontre unique et chaleureux.

Après des travaux de rénovation, offrant un cadre plus lumineux, les nouveaux propriétaires du *Pilo* poursuivent l'activité de bar/café depuis avril 2025.

À ce changement s'accompagne une nouveauté : un service de restauration de 12h à 14h30 avec des

plats préparés sur place. Une invitation à venir faire une pause gourmande, pour un déjeuner convivial ou professionnel.

Pour finir la semaine sur une note savoureuse, une spécialité est ajoutée à la carte le vendredi.

Pensez à réserver et venir découvrir / redécouvrir ce lieu incontournable de Briis !

Horaires : du mardi au samedi de 7h 15 à 20h 30.

Contact : 01 64 92 23 62.



Mel'cils

Derrière *Mel'cils* se cache Mélinda Carvalho. Briis-sous-Forges est son village d'enfance et elle a décidé d'y ouvrir son institut sous les arcades du centre-ville. Après plusieurs mois à exercer à son domicile, Mélinda a vu plus grand et à sauté le pas pour ouvrir son propre institut et offrir un lieu dédié à la beauté et aux soins.

Épilations (hommes et femmes), soins du visage, massage, beauté du regard (extension ou réhaussement de cil), maquillage semi-permanent, mais aussi des prestations innovantes telles que l'épilation au laser et des soins du visage nouvelle génération (luminothérapie, bb glow...).

Chacun.e trouvera de quoi répondre à ses attentes ! Mélinda et son apprentie, Mélissa, vous attendent à l'institut et vous accueilleront avec le sourire.

Prise de rendez-vous en ligne, par téléphone ou sur place à l'institut.

Contacts : 01 84 15 12 22 /
melcilsextension@gmail.com.

Site internet : www.melcils.fr

Horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h 30 à 19h 30, jeudi de 10h à 14h et samedi de 9h 30 à 18h.

**Portraits réalisés par Laure Clément
et Lydie Bataille.**

BriisCars 2025 : un record de 20 000€ !



Pour la quatrième année consécutive, l'association des *BriisCars*, toujours en partenariat avec la Municipalité, a inondé la rue Boissière de rose et de caisses à savon à l'occasion d'Octobre Rose. 25 équipes ont répondu présentes et ont contribué au succès de cette journée, avec des véhicules plus qu'originaux.



Un événement festif

Plus de 4000 visiteurs ont assisté à la célèbre descente de caisses à savon, dimanche 19 octobre. Les pilotes, pour leur long travail en amont de cette journée de par la réalisation de leur caisse à savon et pour leur show lors des descentes qui en ont fait frissonner plus d'un, sont repartis récompensés après une cérémonie forte en émotions.

Un autre enjeu : la prévention

Au-delà de cette ambiance et de l'effervescence autour des caisses à savon, les *BriisCars* ont un autre but : transmettre des messages de prévention et participer à la lutte contre toutes les formes de cancer.

Dans cet objectif, un Village santé et prévention a été mis en place, mettant l'accent sur le dépistage du cancer du sein et faisant de la sensibilisation sur les autres cancers

existants (peau, prostate, ovaire, foie, testicule...). Les bénévoles et les partenaires présents au Village santé en ont également profité pour rappeler l'importance de pratiquer une activité physique et les causes communes à tous les cancers, comme le tabac ou l'alcool.

Ainsi, plus d'une centaine de visiteurs se sont rendus aux stands de la *Ligue contre le cancer*, de la *Communauté professionnelle territoriale de santé* (Cpts) sud Hurepoix, du *Centre régional de coordination du dépistage des cancers* (Crcdc), du *Groupe hospitalier et de la Maison sport santé de Bligny* et du *Groupe hospitalier Nord-Essonne*.

Le bilan : 31 sensibilisations à la vaccination contre le papillomavirus et 24 ateliers d'auto-surveillance.



L'association *Club cycliste Briissois* a organisé un défi sportif, mobilisant près de 160 personnes, pour participer à la collecte de fonds à destination de la *Ligue contre le cancer* en pédalant sur des vélos, des vélos elliptiques ou encore des vélos d'appartements.

Des coiffeuses bénévoles se sont également mobilisées, et une trentaine de personnes sont passées sous leurs ciseaux experts pour faire un don de leur cheveux. Ces derniers serviront à la création de perruques naturelles destinées à des personnes atteintes du cancer.

Les enfants ne se sont pas moins mobilisés avec plus d'une cinquantaine de participations à travers divers ateliers. Ils ont reçu leur diplôme de *super héros de la santé* à la fin de ces derniers.



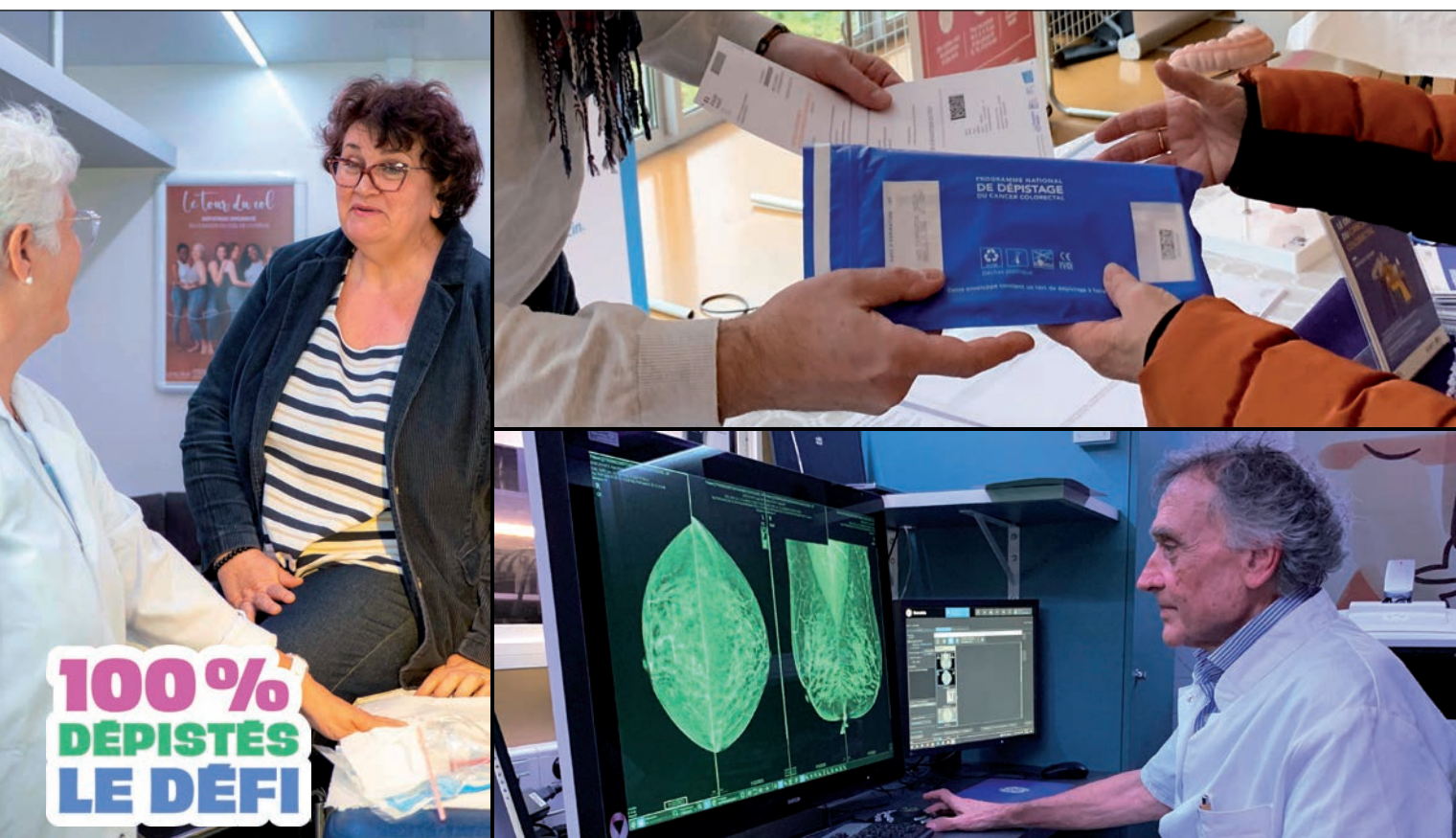
Une mobilisation collective exceptionnelle

Ce succès est le fruit de l'engagement de plus de 70 bénévoles qui ont assuré l'encadrement, la sécurité, la restauration et la gestion de l'événement, avec l'aide de *Moutars Club*, les *Skulls* et le *Squad Moto*. Leur énergie et leur mobilisation, alliée au soutien logistique de la Commune de Briis, et le soutien financier et matériel de 60 sponsors-partenaires, dont *ASA Évènement* et *Studio Box*, pour mettre l'ambiance tout au long de la journée, ont permis de générer l'un des plus importants dons de la campagne d'Octobre Rose 2025 en Essonne : 20 000€ qui ont été reversés à la *Ligue contre le cancer*.

Félicitations à tous-tes, bénévoles, partenaires, sponsors, visiteurs-euses d'avoir fait de l'édition 2025 des *BriisCars* une véritable réussite.



100% dépistés, un défi de taille



Et si Briis-sous-Forges devenait la première ville de France 100% dépistés pour les cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus ?

Grâce à nos partenaires, le Centre régional de coordination de dépistage des cancers (Crcdc) d'Île-de-France, l'Agence régionale de Santé (Ars) d'Île-de-France, l'Assurance maladie de l'Essonne et la Communauté professionnelle territoriale de Santé (Cpts) Sud Hurepoix, ce défi ambitieux a pour objectif de permettre aux Briissois-es de réaliser leur dépistage afin d'être à jour avant le 31 décembre 2026.

Une page dédiée sur le site internet de Briis pour réaliser votre dépistage

Chaque mois, un des trois dépistages est mis à l'honneur. Les personnes éligibles recevront un sms de leur régime d'assurance maladie pour accéder à la page réservée sur le site www.briis.fr.

Vous vous demandez où faire votre dépistage ? Si vous êtes éligible ? Vous y trouverez les modalités d'éligibilité et les coordonnées des professionnel·les de santé proches de chez vous.

Juin Vert, le mois du dépistage du cancer du col de l'utérus

En juin, c'est au tour du dépistage du cancer du col

de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans, sans symptômes ni antécédents personnels ou familiaux. 90% des cancers du col de l'utérus sont évités grâce à une vaccination et un dépistage régulier.

Le prélèvement cervico-utérin, dit frottis, est pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement. Seule l'analyse du résultat en laboratoire est prise en charge à 100% par votre régime d'assurance maladie, sans avance de frais.

Des permanences organisées tous les mois en mairie

Pour vous aider et répondre à toutes vos questions, une permanence est ouverte en mairie un mercredi par mois avec un des partenaires. Retrouvez toutes les dates de l'année sur la page du site de la commune.

Soyez acteur-riche de votre santé et restons motivé-es pour ce défi unique en France !

Réalisez votre dépistage en flashant le qr-code.



Le Comité de la Vie locale et associative : un lien précieux entre Municipalité et associations



Sur le territoire de Briis-sous-Forges, 38 associations sont actives quotidiennement pour participer à la vie communale.

Fort de ses 38 associations actives, de ses nombreux bénévoles, salarié-es et adhérent-es, le monde associatif briissois offre richesse et diversité.

Culture, sport, social, citoyenneté, environnement... il y a une activité pour toutes et tous, à tout âge. C'est pour entretenir et renforcer ce lien que le Comité de la Vie locale et associative de Briis-sous-Forges a été créé en 2022.

Véritable espace d'échange et de dialogue, il permet aux associations de ne pas travailler chacune dans leur coin, mais de se connaître, de se coordonner et parfois même de collaborer.

Des réunions pour échanger

Nous nous réunissons trois fois par an pour présenter les nouvelles associations, coordonner les plannings d'occupation du gymnase intercommunal et des salles communales, partager le calendrier des événements associatifs et communaux, et échanger sur tous les sujets qui nous rassemblent.

Un rendez-vous incontournable

Chaque début du mois de septembre, Emmanuel Dassa, le maire, et le Conseil municipal ont le plaisir d'inviter les bénévoles à un buffet en remerciement de leur engagement au service de notre village suivi d'un feu d'artifice pour fêter la rentrée avec les Briissois-es. Sans les bénévoles, la vie associative ne serait pas ce qu'elle est à Briis. Si vous souhaitez vous engager, quelle que soit votre disponibilité, rapprochez-vous d'une association ou de la Municipalité, vous serez les bienvenus.

Nous aurons le plaisir de nous retrouver au Forum des associations le samedi 5 septembre 2026, au gymnase intercommunal de Briis.

Fabienne Lambert,

Maire-adjointe à la vie locale et associative

À Briis, notre engagement est de permettre à chacun de nos concitoyens ou de nos visiteurs de profiter d'une excellente qualité de vie. En imaginant le village de demain, il nous faut répondre au mieux aux espérances des usagers en matière d'aménagements urbains et de services, tout en préservant nos ressources naturelles.

Entretien du patrimoine communal, notre bien à tous



Les Services techniques sont régulièrement à pied d'œuvre pour entretenir le patrimoine de la commune.

Qu'ils soient récents ou plus anciens, tous nos bâtiments font l'objet d'un entretien rigoureux pour permettre d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Les vacances scolaires sont propices pour réaliser divers travaux dans les écoles notamment.

L'été dernier a permis à l'équipe des Services techniques de réaliser des travaux de réfection du parking de la résidence Boissière, dont la commune est propriétaire.



L'été prochain un plan de rénovation des bancs de la commune est planifié. Un nouveau banc a d'ailleurs été installé devant la pharmacie.

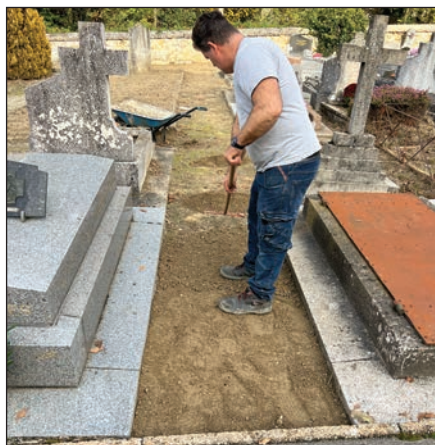
Les agents assurent également chaque semaine une tournée de la commune pour reboucher les trous sur les voiries communales, ramasser des dépôts sauvages mais également

le remplacement de barrières et potelets accidentés par des chocs de véhicule. Ainsi, ils assurent au quotidien l'entretien du patrimoine communal.

Un cimetière communal accessible

Le cimetière a fait l'objet de travaux d'entretien des espaces verts et de réfection de ses allées avant l'hiver 2025-2026.

Un apport de grave a été effectué par les Services techniques pour assurer une circulation sécurisée car des trous commençaient à se former.



La logistique au cœur du quotidien des Services techniques

Chaque mois, l'équipe des Services techniques assure la logistique de nombreux événements qui animent notre village.

La rentrée est marquée avec son traditionnel Forum des associations, sa soirée des bénévoles et son feu d'artifice. Mais aussi la brocante de la *Caisse des Écoles*, la Journée de l'Environnement, la cérémonie du 10 novembre ou encore le traditionnel Marché de Noël de Briis-sous-Forges.

Pour assurer le bon déroulement de toutes ces manifestations, les Services techniques assurent le déplacement, l'installation, le montage et le démon-

tage de tout le matériel nécessaire. Ces événements n'auraient pas été aussi réussis sans eux.

Une aide précieuse, avec celle des bénévoles, pour la réussite des événements, et offrir aux Briissois-es des moments festifs et conviviaux.

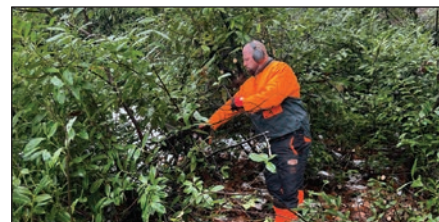


Entretien des abords de l'étang des Aulnettes

La saison hivernale a permis aux agents de réaliser une taille des végétaux aux abords de l'étang.

Les lauriers, qui sont très invasifs, ont été coupés pour permettre aux autres essences de pouvoir s'y développer.

L'équipe des Services techniques s'est occupée du ramassage des feuilles tout au long de l'automne, avec en priorité les lieux les plus accidentogènes, pour en assurer la sécurité.



Entretien des fossés : prévenir les risques d'inondation



Comme chaque année, avec le soutien de la Communauté de communes du Pays de Limours, les agents des Services techniques assurent l'entretien des fossés de la commune.

C'est le cas notamment de la rue Boissière en lisère du bois, mais également au sein du hameau Launay-Maréchaux. Hors agglomération, c'est le Département de l'Essonne qui assure l'entretien des fossés le long des routes départementales.

Impasse Chanteraine : des apports de grave en attente des travaux

Deux à trois fois par an, les Services techniques assurent un apport de grave dans l'attente des travaux de création d'une voirie, dont le chantier devrait débuter avant la fin de l'année 2026. La dernière intervention a eu lieu en mars 2026.



Plan pluriannuel de rénovation des passages piétons

La Municipalité a lancé un plan de rénovation et de mise aux normes des passages piétons en centre-ville pour un montant de 100 000€ par an. Les travaux ont été priorités en fonction de l'état de dégradation des lieux.

Début 2026, deux passages piétons ont été traités en centre-ville.

Les deux chantiers du centre-ville se poursuivent !

Les travaux de rénovation du local commercial du 17 rue de l'Armée Patton (ancienne pharmacie) se poursuivent. Le transfert du caviste au sein de cette unité commerciale est prévue au début de l'été 2026.

L'arrivée d'une auto-école au sein du 12 rue de l'Armée Patton est prévue à compter du 1^{er} septembre 2026.

La rénovation de la grange pour la création d'un café citoyen dans le passage du 12 rue de l'Armée Patton se poursuit également. La livraison est planifiée pour la rentrée de septembre 2026. L'appel à manifestation d'intérêt pour animer et gérer ce café est toujours ouvert. Le dossier est à consulter en ligne sur le site de la commune.



Futur café citoyen.



Plan pluriannuel de rénovation des trottoirs

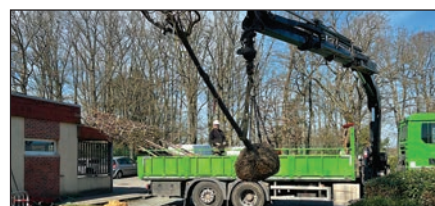
Au début de l'année 2026, le trottoir de la rue des Écoles, le long de la Maison des Enfants, a fait l'objet d'une rénovation avec la création d'un revêtement en bitume.

Un apport de grave a été réalisé sur les trottoirs de la rue André Piquet afin de faciliter le cheminement piéton.



De nouveaux arbres fruitiers

La plantation d'arbres fruitiers sur la commune se poursuit avec 12 nouveaux arbres qui ont été installés au restaurant scolaire et sur une parcelle communale rue de la Division Leclerc.



L'été arrive, les massifs fleurissent

Les agents sont à pied d'œuvre pour nettoyer les massifs et ajouter des plantes saisonnières. Depuis plusieurs années, la Municipalité augmente le nombre de plantes vivaces, pouvant vivre plus de deux ans et moins consommatrices en eau.

Cette saison exige un entretien régulier des espaces verts. Certains bénéficient d'une gestion différenciée, comme la place du Poutil ou près du lavoir rue Fontaine de Ville : l'herbe y est fauchée moins fréquemment et à une hauteur de coupe plus importante, afin de favoriser la biodiversité.

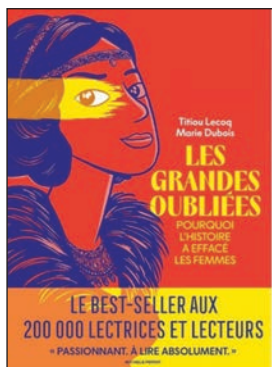
Les nouveautés de la Médiathèque

La rédaction, le comité album Jeunesse, le comité Roman et le comité lecture Jeunesse vous proposent leur sélection de livres.



Fauves • Roman de Mélissa Da Costa

Elle continue d'expérimenter et semble "jouer avec le feu, [...] défier les instincts les plus brutaux, les plus sauvages, et les dépasser." *Fauves* raconte l'histoire de Tony qui a rejoint le monde du cirque après avoir fui la violence de son père et qui se retrouve... face aux fauves.



Les grandes oubliées • Bande- dessinée de Titou Lecoq et de Marie Dubois

Nous y retrouvons la verve malicieuse, révoltée et juste de Titou Lecoq et le trait affûté de Marie Dubois qui ont souhaité nous faire rencontrer nos grandes oubliées.

À découvrir ou redécouvrir si vous étiez déjà convaincu-es par l'essai du même nom paru en 2021.

Rien n'est parfait •

Roman jeunesse
d'Alex Amber

"J'ai adoré ce livre qui se lit très facilement. On découvre petit à petit la narratrice, Vic, sa vie, son entourage. Quand Vic rencontre Jade, on sent tout de suite qu'en dessous de la tension qui règne entre elles se cachent les étincelles de l'amour. J'adore quand elles apprennent à se connaître ; elles sont trop mignonnes !" Lilaé, membre du Clj.

"J'ai énormément aimé ce roman. J'ai adoré la description des personnages car contrairement à beaucoup d'histoires ils ne sont pas idéalisés ce qui les rend plus authentiques. Grâce à cela il est facile de nous reconnaître en eux." Tess, membre du Clj.



Le visage de la nuit •

Roman de Cécile Coulon

"Ce roman est comme un conte médiéval et monstrueux, mais malgré la tragédie que vivent les deux enfants, j'ai, comme d'habitude avec cette autrice, été emballée par la force de son écriture. Malgré la noirceur de certains passages, ce livre se lit facilement ; j'ai adoré ce thème original." Dany, membre du Comité roman.

Le coup de cœur du Comité Album jeunesse



Pour toujours • Album enfant de Charlie Mackesy

Quel bonheur de retrouver Charlie Mackesy dans ce nouvel album pour petits et grands ! Vous y trouverez un condensé de douceur, de bon sens, d'humour et de réflexions simples mais efficaces, ainsi que ses fameuses illustrations aux tracés enveloppants.

À mettre entre toutes les mains !

Cet espace est spécifiquement réservé à l'expression libre des groupes politiques siégeant au Conseil municipal. Afin de garantir l'expression des diverses sensibilités politiques, chaque groupe se voit attribuer un espace proportionnel aux résultats des élections. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteur·ices (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Agissons pour Briis-sous-Forges"
Opposition municipale

Une audience dont nous attendons le verdict.

Ce 26 mai s'est tenue l'audience auprès du tribunal administratif de Versailles.

Au moment de la rédaction de cette tribune, nous sommes donc dans l'attente de cette décision (qui arrivera sous quinzaine), qui viendra clarifier définitivement la situation électorale de notre commune.

Dans ce contexte particulier, il nous paraît difficile de développer, aujourd'hui, des positions ou analyses approfondies sur certains sujets municipaux alors même que le tribunal ne s'est pas encore prononcé au moment où nous écrivons ces lignes (la mairie nous demandant de produire notre tribune pour le 27/05/2026).

Attachés au respect des institutions et du cadre démocratique, nous accueillerons naturellement la décision du tribunal administratif avec sérieux et responsabilité.

Quelle que soit l'issue de cette procédure, notre engagement pour Briis-sous-Forges et pour les habitants qui nous ont accordé leur confiance demeurera entier.

L'équipe Agissons pour Briis-sous-Forges

Le fascisme, à nos portes.

Un milliardaire non élu veut influencer durablement l'avenir politique de notre pays et faciliter l'arrivée du fascisme et de l'extrême droite au pouvoir. Pierre-Édouard Sterin a ainsi imaginé le projet PERICLES (Patriotes, Enracinés, Résistants, Identitaires, Chrétiens, Libéraux, Européens, Souverainistes) : un véritable plan de bataille dont l'un des objectifs assumé est de privatiser la vie publique locale et mettre à mal les valeurs de justice sociale et d'égalité dont les maires sont notamment les garants.

Pour cela, il a mis sur la table 150 millions d'euros pour tenter de conquérir 300 communes lors des dernières élections municipales en soutenant des projets qui contraire aux valeurs du service public.

Rédigé comme un business plan, le projet PÉRICLES décrit méthodiquement comment installer à tous les échelons du pouvoir une alliance entre l'extrême droite et la droite libérale-conservatrice. Il détaille notamment la manière d'utiliser les réseaux sociaux – via des messages au contenu soigneusement ciblé, présentées sous couvert d'humour – et de prendre pied progressivement au sein des médias traditionnels. C'est ce que montre la tentative avortée de prise de contrôle du journal Marianne, stoppée grâce notamment à la mobilisation des salarié·es.

Les résultats de mars dernier sont là pour nous alerter : le Rassemblement National a fait élire 3006 conseillers municipaux, soit près du double du triste record de 2014 (1544). Aujourd'hui ce sont désormais 55 communes de plus de 3500 habitants qui sont dirigées par des listes RN ou apparentées.

Entendu fin mai par la commission d'enquête sénatoriale sur le financement privé des politiques publiques,

Groupe "Ensemble pour Briis"
Majorité municipale

Arnaud Rérolle, directeur général de Périclès, a certes nié toute entreprise politique. Il assume toutefois défendre une ligne "de droite, d'inspiration libérale-conservatrice". Selon nous, l'objectif ne fait guère de doute : il s'agit de créer, commune par commune, le terreau favorable à une victoire de l'extrême droite à l'horizon 2027.

Notre département de l'Essonne ne fait pas exception. La députée RN Nathalie Carvalho a officiellement soutenu une dizaine de listes lors de ces élections – notamment à Breuillet. Si ces listes n'ont heureusement emporté aucune mairie, elles ont permis l'installation dans des conseils municipaux de trop nombreux élu·es portant des valeurs contraires aux valeurs républicaines, d'égalité, de solidarité et de laïcité.

Par ailleurs, plusieurs listes présentées "sans étiquette" ont vraisemblablement profité du soutien du projet Périclès. Face à cela, nous devons plus que jamais marteler notre attachement à la démocratie, aux valeurs de la République et au rôle social des services publics de proximité.

Ce qui se joue aujourd'hui dans nos communes n'est pas une simple alternance politique : c'est une tentative organisée, financée et méthodique de remodeler notre vivre-ensemble au profit d'une vision excluante, xénophobe et discriminatoire. Nous ne nous y résoudrons pas. Notre commune restera un espace où la justice sociale, l'égalité et la solidarité ne sont pas des options négociables. La majorité municipale « Ensemble pour Briis » restera vigilante afin que toute forme de racisme, d'homophobie ou de rejet de l'autre est combattue sans concession.

Vos élu·es de la Majorité municipale

Conseil municipal du 7 avril 2025

1. Décisions du maire - article

L.2122-22 du CGCT

- 20/03/2025 : transfert d'un contrat de maintenance de 4 photocopieurs.
- 21/03/2025 : baux ruraux avec L'Abeille Hurepoise parcelles ZN 70 et ZE 19.
- 21/03/2025 : bail rural avec Mellifera sur une partie de la parcelle ZE 19.
- 01/04/2025 : avenant n°1 avec Eiffage Energie Système ÎDF pour la performance énergétique de l'éclairage public.
- 01/04/2025 : contrat pour les séjours d'été 2025 avec Oeuvre Universitaire du Loiret.

2. Compte de gestion 2024 de Briis

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion d'un résultat de clôture excédentaire de 74 864,61 €.

3. Compte administratif 2024 de Briis

Le Conseil municipal adopte le compte administratif avec un résultat de clôture excédentaire de 74 864,61 €.

À la majorité (20 pour - 3 contre : M. Casolari, M. Lebrun et M^{me} Lhuillier).

4. Compte de gestion 2024 : budget assainissement de Briis

Le Conseil municipal prend acte du compte de gestion avec un résultat déficitaire de 98 534,09 €.

À l'unanimité (pour 23).

5. Compte administratif 2024 : budget assainissement de Briis

Le Conseil municipal adopte le compte administratif avec un résultat de clôture déficitaire de 98 534,09 €.

À l'unanimité (pour 23).

6. Compte de gestion 2024 : régie publique de l'eau

Le Conseil municipal prend acte du compte de gestion d'un résultat de clôture excédentaire de 89 897,79 €.

À l'unanimité (pour 23).

7. Compte administratif 2024 : régie publique de l'eau

Le Conseil municipal adopte le compte administratif d'un résultat de clôture excédentaire de 89 897,79 €.

À l'unanimité (pour 23).

8. Affectation du résultat 2024 au budget prévisionnel 2025 de Briis

Le Conseil municipal affecte au budget primitif 2025 :

- Excédent fonctionnement : 1 067 167,31 €.

- Déficit investissement : 1 501 029,97 €.

- Restes à réaliser en dépense section investissement : 45 251,31 €.

- Restes à réaliser en recette section investissement : 553 978,58 €.

À l'unanimité (pour 23).

9. Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du service assainissement de la commune

Le Conseil municipal affecte au budget :

- Excédent exploitation : 83 677,38 €.

- Déficit du solde d'exécution section investissement : 182 211,47 €.

- Restes à réaliser en recette section investissement : 289 600 €.

À l'unanimité (pour 23).

10. Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 de la régie publique de l'eau

Le Conseil municipal reporte au budget :

- Excédent exploitation : 47 036,74 €.

- Excédent investissement : 6 860,53 €.

À l'unanimité (pour 23).

11. Taxes locales pour budget 2025

Le Conseil municipal adopte les taux :

- Résidence secondaire : 11,64 %.

- Taxe foncière bâtie : 20,43 % (département : 16,37 % + commune : 36,80 %).

- Taxe foncière non bâtie : 87,51 %.

À l'unanimité (pour 23).

12. Budget primitif 2025 de Briis

Le Conseil municipal adopte le budget :

- Fonctionnement : 3 936 017,46 €.

- Investissement : 2 807 615,52 €.

À la majorité (20 pour - 3 contre : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

13. Budget primitif 2025 du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal adopte le budget de l'assainissement suivant :

- Section exploitation : 211 828 €.

- Section investissement : 484 277,38 €.

À l'unanimité (pour 23).

14. Budget primitif 2025 du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal adopte le budget primitif suivant :

- Section exploitation : 591 783,74 €.

- Section investissement : 198 502,20 €.

À l'unanimité (pour 23).

15. Prix de vente de l'eau

Le Conseil municipal fixe les tarifs HT :

Abonnés grands consommateurs : station

A10, + 6%, soit 2,5028 €/m³.

Abonnés :

- De 0 à 200 m³ consommés, maintien du prix, soit 1,8499 €/m³.

- De 201 à 300 m³ consommés, maintien du prix, soit 1,9565 €/m³.

- De 301 à 500 m³ consommés, maintien du prix, soit 2,0675 €/m³.

- À partir de 501 m³ consommés, maintien du prix, soit 2,5028 €/m³.

Abonnés administrations et services publics : services municipaux, communauté de communes, collège, bailleurs sociaux, résidence publique pour personnes âgées, hôpital de Bligny: maintien du prix, soit 1,8499 €/m³.

Le prix de l'abonnement annuel des compteurs de diamètre 15 mm est inchangé, soit 54,02 € HT/an.

À l'unanimité (pour 23).

16. Prestations municipales périscolaires et extrascolaires 2025/2026

Le Conseil municipal fixe les tarifs périscolaires et extrascolaires, et permet aux agents municipaux et aux usagers résidents à Briis de bénéficier des tarifs A à F et le tarif F aux usagers extérieurs, à partir du 1^{er} septembre 2025.

À l'unanimité (pour 23).

17. Subventions aux associations

Le Conseil municipal vote des subventions aux associations pour 55 950 €.

À l'unanimité (pour 23).

18. Subvention au CCAS

Le Conseil municipal vote une subvention de 27 000 € pour le CCAS.

À l'unanimité (pour 23).

19. Convention avec la région ÎDF - piste cyclable rue Fontaine de Ville

Le Conseil municipal autorise le maire à signer et prendre les mesures nécessaires à son exécution.

À l'unanimité (pour 23).

20. Colonies de vacances 2025

Le Conseil municipal définit les modalités de paiement et les participations familiales, et impute les dépenses et les recettes au budget communal.

À l'unanimité (pour 23).

21. Mise au pilon de documents

Le Conseil municipal adopte les critères et la procédure pour le pilonnage.

À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal du 23 juin 2025

1. Décisions du maire - article

L.2122-22 du CGCT

- 29/04/2025 : demande de subvention au titre de la dotation générale de décentralisation pour un montant maximum de 3326 € HT.
- 29/04/2025 : demande de subvention pour les amendes de police d'un montant maximum de 33528 € HT.
- 13/05/2025 : avenant au contrat d'assurance dommages aux biens n°C2024 - 12028 de la *Smacl Assurances* : modification cotisation annuelle à 25 141,29 € HT.
- 21/05/2025 : demande de subvention au Fonds vert pour une liaison douce rue Fontaine de Ville pour un montant de 110262,50 € HT.
- 28/05/2025 : cession des droits de diffusion du film *Pride* avec *Collectivision* pour 153,95 €.

2. Convention pour la valorisation des livres

Le Conseil municipal, considérant que la médiathèque trie chaque année pour retirer les documents qui doivent être

remplacés, avec *Ammareal*, renonce à faire appel à une organisation tierce pour assurer ce rangement.

À l'unanimité (pour 23).

3. Entretien des espaces verts et réalisation de travaux entre Briis-sous-Forges et la copropriété du 32-34 rue Simon de Montfort

Le Conseil municipal considérant que la copropriété dispose de parcelles d'espaces verts, dont la Commune détient une part de tantièmes, autorise le maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à son exécution.

À l'unanimité (pour 23).

4. Convention pour le renouvellement du service d'écrivain public

Le Conseil municipal considérant les besoins de renouveler les prestations d'écrivain public autorise le maire à signer la convention.

À l'unanimité (pour 23).

5. Convention pour l'installation et la gestion des bornes de recharge

Le Conseil municipal, considérant l'envie de la Commune de candidater

auprès du *Smoys* pour des bornes IRVE, autorise le maire à signer la convention et prendre les mesures nécessaires à son exécution.

À la majorité (pour 21 - 1 abstention : M. Casolari - 1 contre : M^{me} Lhuillier).

6. Convention de gestion de la crèche intercommunale l'Île aux Enfants

Le Conseil municipal considérant l'Île aux Enfants gestionnaire d'un équipement qui accueille des enfants de 2 mois à 3 ans de Briis-sous-Forges et de Forges-les-Bains, autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour 23).

7. Avis sur la demande ICPE

Le Conseil municipal accepte l'installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la station-service *TotalEnergies*, localisée sur l'A10, sens Paris-province, à Janvry et Briis-sous-Forges.

À l'unanimité (pour 19 - 4 abstentions : M. Casolari, M^{me} Janssen, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

Conseil municipal du 29 septembre 2025

1. Décisions du maire - article

L.2122-22 du CGCT

- 24/06/2025 : emprunt de 42000 € pour l'achat d'un camion benne.
- 17/07/2025 : achat d'un véhicule d'occasion avec *Dynatech Industries*.
- 28/07/2025 : location et maintenance de 2 photocopieurs avec *BNP Paribas Lease Group* et *Consult AM*.
- 19/08/2025 : achat d'une prestation artistique à *Gilant Événementiel*.
- 02/09/2025 : occupation logement d'urgence 12 rue Armée Patton.

2. Subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne

Le Conseil municipal approuve le contrat *Terre d'Avenir* et le programme des opérations pour 390,220 € HT.

3. Modification n°1 du budget de l'assainissement public 2025

Le Conseil municipal estime nécessaire de modifier les montants des crédits prévus pour le remboursement des

emprunts comme suit :

- Investissement : CH16 emprunts et dettes assimilées : 966,75 € et CH21 immobilisations corporelles : -966,75 €.

- Fonctionnement : CH022 dépenses imprévues : -1 947,03 € et CH66 charges financières : 1 947,03 €.

À l'unanimité (pour 23).

4. Provision pour créances douteuses

Le Conseil municipal constitue une provision pour créances douteuses de 3 494,20 € sur le budget 2025.

À l'unanimité (pour 23).

5. Modification n°1 du budget de la commune 2025

Le Conseil municipal, considérant la subvention du Fonds Vert de 42079 € pour les travaux de réhabilitation d'un local commercial au 17 rue Patton, les études réalisées, le reversement par la *Ccpl* de la redevance R2 de 15 116,85 €, et les éléments de la trésorerie de Dourdan, il est proposé la

modification comme suit :

- Investissement : CH13 subventions : 42 079 €, CH20 immobilisation incorporelles : 74 000 €, et CH23 immobilisations en cours : -31 921 €.

- Fonctionnement : CH70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 15 116,85 €, CH68 dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : 3 435 €, et CH65 autres charges de gestion courante : 11 681,85 €.

À l'unanimité (pour 23).

6. Répartition 2025 du FPIC

Le Conseil municipal approuve le FPIC 2025 selon la méthode 60% *Ccpl* et 40% commune.

À l'unanimité (pour 23).

7. Fonds de concours de la Ccpl

Le Conseil municipal accepte le fonds de concours de la *Ccpl* de 96 709 € pour l'année 2025, et le met en section de fonctionnement au compte 74126.

À l'unanimité (pour 23).

8. Financement de la classe découverte à Lans-en-Vercors

Le Conseil municipal fixe les participations familiales pour la classe découverte de l'école *Les Bosquets* comme suit :

Coût du séjour/enfant : 488,27€.

- A : Participation de la commune : 72,5% / Reste à charge : 134,27€.

- B : Participation de la commune : 62,5% / Reste à charge : 183,10€.

- C : Participation de la commune : 47,5% / Reste à charge : 256,34€.

- D : Participation de la commune : 37,5% / Reste à charge : 305,17€.

- E : Participation de la commune : 27,5% / Reste à charge : 354,00€.

- F : Participation de la commune : 17,5% / Reste à charge : 402,82€.

À l'unanimité (pour 23).

9. Mise à disposition financière de la piscine municipale des Ulis pour la natation scolaire

Le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour utiliser la piscine municipale des Ulis.

À l'unanimité (pour 23).

10. Convention bilatérale 2024-2026 avec le bailleur social 1001 vies habitat pour la gestion de logements

Le Conseil municipal adopte la gestion en flux et autorise le maire à signer la convention.

À l'unanimité (pour 23).

11. Scolarisation des enfants du pôle surdit   Léopold Bellan de l'Essonne à l'école élémentaire

Le Conseil municipal approuve la convention avec le *Cmpsi* et l'Éducation nationale, et autorise le maire à signer la convention et les documents y afférant.

À l'unanimité (pour 23).

12. Mise sous pli et colisage - élections municipales 2026

Le Conseil municipal approuve l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale, et autorise le maire à signer la convention et les documents y afférant.

À l'unanimité (pour 23).

13. Conseil en urbanisme et instruction du droit des sols avec le CIG

Le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour bénéficier de leur intervention.

À l'unanimité (pour 23).

14. Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030

Le Conseil municipal décide de rejoindre la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le *CIG* va engager début 2026, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

À l'unanimité (pour 23).

15. Création d'un espace de cavurnes au cimetière communal

Le Conseil municipal approuve la création d'un espace de cavurnes à l'entrée du cimetière.

À l'unanimité (pour 23).

16. Tarifs du cimetière communal

Le Conseil municipal fixe les tarifs des concessions en pleine terre :

- Concession trentenaire : 400€.

- Concession cinquantenaire : 600€.

Les tarifs du columbarium :

- Concession trentenaire : 400€.

- Concession cinquantenaire : 600€.

Les tarifs des concessions du cavurne :

- Concession trentenaire : 200€.

- Concession cinquantenaire : 300€.

Les tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} octobre 2025.

À l'unanimité (pour 23).

17. Acquisition d'une borne 2^e DB

Le Conseil municipal approuve l'acquisition, à la charge de l'association *Les Amis du Vieux Briis*, et l'installation par la Commune, d'une borne étape de la 2^e DB, sollicite auprès de la *Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclouque* la fourniture d'une borne étape, et autorise le maire à signer tout acte permettant l'acquisition de cette borne.

À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal du 24 novembre 2025

1. Décisions du maire - article

L.2122-22 du CGCT

• 26/09/2025 : attribution des lots n°1, n°4 et n°5 du marché public pour un café associatif 12 rue Armée Patton pour 141 359,98€ HT.

• 30/09/2025 : services d'hébergement *Berger-Levrault* pour 2821,92€ HT (annuel) pendant 36 mois.

• 30/09/2025 : avenant au contrat de prévoyance collective de maintien de salaire entre la *Mnt* et la Mairie pour un nouveau taux de 2,93%.

• 30/09/2025 : convention avec l'*O uvre Universitaire du Loiret* pour une classe découverte en octobre 2025 pour 25 650€ TTC.

• 08/10/2025 : cession des droits de diffusion du film *Flow, le chat qui n'avait plus peur de l'eau* avec *Collectivision* pour 428,25€ TTC.

• 08/10/2025 : virement de crédit au budget de la Caisse des Écoles de 10€.

• 14/11/2025 : cession de droits du spectacle *Duo des neiges fanfare* de novembre 2025 avec *Monsieur cirque et cie* pour 1 793,50€ TTC.

2. Signature pour une subvention fonds de restructuration des locaux d'activité avec l'ANCT - 17 rue Armée Patton

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat, à l'exécuter et accepte le plan de financement.

• Dépenses : 297 624€.

- Acquisition totale : 303 000€.

- Acquisition du local : 84 166€.

- Assistance maîtrise d'ouvrage : 40 200€.

- Travaux : 161 000€.

- Études : 12 258€.

• Recettes : 297 624€.

- Conseil départemental Essonne : 0€.

- Conseil régional d'ÎDF : 126 207€.

- ANCT : 42 079€.

- Fonds propres : 129 338€.

À l'unanimité (pour 20 - 3 abstentions : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

3. Mise à disposition d'agent du service remplacement du CIG

Le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec le *CIG* pour bénéficier de leur intervention.

À l'unanimité (pour 23).

4. Acquisition d'une parcelle espace naturelle sensible et demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les documents se rapportant à la délibération, à solliciter une demande la plus importante possible auprès du Conseil départemental et

acquérir la parcelle cadastrée C n° 179 d'une surface de 745 m².

À l'unanimité (pour 23).

5. Rapport du Service d'eau 2024

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, le met en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, et renseigne et publie les indicateurs de performance sur le site *Sispea*.

À l'unanimité (pour 23).

6. Budget Régie publique de l'eau 2025 : décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide de prendre la décision modificative n°1.

À l'unanimité (pour 20 - 3 abstentions : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

7. Provision pour risque contentieux : budget régie Eaux de Briis 2025

Le Conseil municipal approuve la constitution sur l'exercice 2025 d'une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 33 000 €. La provision sera maintenue en l'ajustant si nécessaire jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé et autorise le président à prendre les dispositions et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière.

À l'unanimité (pour 23).

8. Créances admises en non-valeurs du budget de la régie publique Eaux de Briis 2025

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes n°6747540333, n°7123341233 et n° 7356590433 pour un montant de 968,02 € sur le budget principal.

À l'unanimité (pour 23).

9. Fongibilité des crédits fonctionnement et investissement 2026

Le Conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits, sauf les crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

À l'unanimité (pour 23).

10. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026 - budget global

Le Conseil municipal prend acte que le maire est en droit, jusqu'au vote du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent, de mandater

les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote, et sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette. Le maire peut, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus et engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Montant des crédits ouverts : 218 972,35 €.

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 27 250 €

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 71 675 €

- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 120 047,35 €.

À l'unanimité (pour 20 - 3 abstentions : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

11. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026 - budget du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal prend acte que le maire est en droit, jusqu'au vote du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote, et sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette. Le maire peut, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus et engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Montant des crédits ouverts : 53 758,31 €

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 12 750 €.

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 41 008,31 €.

- Chapitre 458101 (assainissements particuliers) : 0 €.

À l'unanimité (pour 20 - 3 abstentions : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

12. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026 - budget régie publique d'Eaux de Briis

Le Conseil municipal prend acte que le maire est en droit, jusqu'au vote du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionne-

ment dans la limite de celles inscrites au budget précédent, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant

le vote, et sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette. Le maire peut, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus et engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Montant des crédits ouverts : 29 000 €

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) à l'article 21561 : 28 000,00 €.

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) à l'article 2183 : 1 000 €.

À l'unanimité (pour 20 - 3 abstentions : M. Casolari, M. Lebrun, M^{me} Lhuillier).

13. Mise au pilon de documents de la médiathèque

Le Conseil municipal adopte les critères, la procédure pour le pilonnage, et autorise ladite procédure.

À l'unanimité (pour 23).

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie : www.briis.fr

Conseil municipal du 2 février 2026

1. Décisions du maire - article

L.2122-22 du CGCT

- 12/12/2025 : provision pour créance douteuses de 3 326 €.
- 15/12/2025 : virement de crédit au budget Caisse des Écoles de 20 €.
- 26/01/2026 : virement de crédit au budget Caisse des Écoles de 0,10 €.
- 26/01/2026 : provision pour créances douteuses au budget de la régie d'Eaux de Briis 2025 de 1 213,69 €.

2. Demande de subvention dans le cadre de DETR pour l'année 2026

Le Conseil municipal autorise le maire à solliciter auprès de la préfète de l'Essonne l'inscription du projet d'isolation de l'école maternelle au bénéfice de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, à signer les documents et accepte le plan de financement.

• Dépenses : 76 449 €.

- Travaux : 63 707,50 €.

- TVA : 12 741,50 €.

• Recettes : 76 449 €.

- État (50 % maximum) : 31 853,75 €.

- Fonds propres : 31 853,75 €.

- TVA : 12 741,50 €.

À l'unanimité (pour 23).

3. Achat avec la Safer des parcelles cadastrées

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'acte et tout document pour l'acquisition des parcelles cadastrées C0511, D0051 et F0086 au prix de

7 231,51 €, et sollicite le Conseil départemental pour obtenir la participation aux financements des acquisitions classées ENS.

À l'unanimité (pour 22 - 1 abstention : M. Casolari).

4. Délégation de compétence de transport public routiers réservés aux élèves

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

À l'unanimité (pour 23).

5. Avenant n°1 au contrat de vente d'eau entre la régie publique d'Eaux de Briis et Eau du Sud Parisien

Le Conseil municipal approuve les termes conclus jusqu'au 30 juin 2026, renouvelable 3 mois jusqu'au 30 septembre 2026 et autorise le maire/président à signer.

À l'unanimité (pour 23).

6. Redevance consommation 2026 et contre-valeur des redevances Agence de l'eau

Le Conseil municipal, prenant en compte les tarifs fixés par les tiers, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- 0,03419 € HT/m³ la contre-valeur pour la redevance performance eau potable à compter du 1^{er} janvier 2026.

- 0,1128 € HT/m³ la contre-valeur à la redevance performance des réseaux d'assainissement pour les usager des hameaux de Frileuse et du Coudray sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à compter du 1^{er} janvier 2026.

À l'unanimité (pour 23).

7. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil municipal décide la création et la suppression des emplois suivants : Filière administrative :

- Suppression d'un emploi de rédacteur principal 2^e classe (catégorie B) de 35 heures.

- Suppression d'un emploi de rédacteur (catégorie B) de 35 heures.

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe (catégorie C) de 35 heures.

Filière animation :

- Suppression d'un emploi d'animateur (catégorie B) de 35 heures.

Filière technique :

- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (catégorie B) de 35 heures.

- Suppression d'un emploi adjoint technique (catégorie C) de 35 heures.

Filière sécurité :

- Suppression d'un emploi de garde champêtre chef (catégorie C) de 35 heures.

- Suppression d'un emploi de garde champêtre principal (catégorie C) de 35 heures.

- Suppression d'un emploi de garde champêtre (catégorie C) de 35 heures.

Filière sanitaire et sociale :

- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{re} classe (catégorie C) de 35 heures.

À l'unanimité (pour 23).

8. Promesse de vente d'un terrain appartenant à la commune en vue de la création d'un magasin Intermarché - Parcelle ZN n° 56 et n° 57

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les actes et pièces relatifs aux deux opérations de vente et d'achat, et d'en négocier les conditions, les modalités de paiement et le prix.

À l'unanimité (pour 21 - 2 abstentions : M. Casolari et M. Lebrun).

9. Demande de subvention pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les documents et à solliciter des subventions auprès de l'État et de la Préfecture de l'Essonne selon le plan de financement.

• Dépenses : 10 556,42 €.

- Travaux : 8 797,02 €.

- TVA : 1 759,40 €.

• Recettes : 10 556,42 €.

- DSIL à 50 % : 4 398,51 €.

- Fonds propres : 4 398,51 €.

- TVA : 1 759,40 €.

À l'unanimité (pour 23).

10. Signature d'une convention pour le renouvellement du service écrivain public

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

À l'unanimité (pour 23).

Le Conseil municipal est une réunion publique où se décide la vie de la Commune : tous les Briissois et les Briissoises peuvent y assister.

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie : www.briis.fr



Scannez ce QR code pour accéder directement aux comptes-rendus sur le site.

Le caveau : une nouvelle option au cimetière

Face à l'évolution des pratiques funéraires, notre cimetière propose désormais une nouvelle possibilité : le caveau. Ce petit caveau individuel enterré peut accueillir jusqu'à quatre urnes funéraires, offrant ainsi une sépulture familiale.

Contrairement au columbarium collectif, il permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé, pouvant être personnalisé, notamment avec une plaque ou un espace floral.

L'acquisition s'effectue par un système de concession, selon les mêmes modalités que pour les tombes traditionnelles. Pour rappel, la Commune met également à disposition un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Pour toute information complémentaire, le service État civil de la mairie reste à votre disposition.



Rénovation énergétique : faites-vous accompagner

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Avant de vous lancer, sachez qu'un service de conseil gratuit et personnalisé existe sur notre territoire.

La Communauté de communes du Pays de Limours (Ccpl) s'est associée avec l'Agence locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne pour proposer aux habitants un accompagnement de proximité sur mesure.

Que vous soyez propriétaire, bailleur ou locataire, en maison individuelle ou en copropriété, des conseillers répondent à vos questions sur l'isolation, le chauffage, la ventilation, les énergies renouvelables et les aides financières mobilisables. Ils peuvent également vous guider sur l'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

À noter : un rendez-vous préalable avec un conseiller est désormais obligatoire avant tout dépôt de dossier d'aide pour une rénovation d'ampleur. Autant en profiter pour être bien accompagné dès le départ.

Les rendez-vous ont lieu à Briis-sous-Forges (siège de la Ccpl) et à Limours (salle polyvalente).

Prenez rendez-vous :

- En ligne : alec-ouest-essonne.mixeur.solutions
- Par téléphone : 01 60 19 10 95
- Par mail : conseil.renovation@alecoe.fr



Mairie de Briis-sous-Forges

Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges

Tél. 01 64 90 70 26

accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie

Les lundi, mercredi et vendredi :

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élu-es (pour les urgences)

Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale

Mardi : de 16 h 30 à 19 h

Mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30

Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Horaires de la Ludothèque municipale

Mardi : de 16 h à 18 h

Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)

Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.

Mercredi, samedi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale

Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison des solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

CCAS

Prise de rendez-vous au 01 64 90 70 26 ou à ccas@briis.fr.

Permanence juridique (réservée aux Briissois-es)

Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.

Inscription préalable obligatoire en mairie.

Aide administrative et numérique, permanence écrivaine publique (réservée aux Briissois-es)

Prise de rendez-vous obligatoire en mairie

ou au 01 64 90 70 26.



Photo de couverture :
"Travaux de
lutte contre les
inondations sur la
Prédecelle" Mai 2026.

